



Visite
de M. Dominique de Villepin,
Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité Intérieure
et des Libertés Locales

à la
Brigade de Protection des Mineurs
de la Préfecture de Police

en présence de
M. Pierre Mutz,
Préfet de Police

Jeudi 21 avril 2005 à 10h
12, quai de Gesvres - Paris 4^{ème}

DEROULEMENT DE LA VISITE
DE M. DOMINIQUE DE VILLEPIN,
MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE INTERIEURE
ET DES LIBERTES LOCALES
A LA BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS

10h00 : Arrivée de M. Le Ministre à la *Brigade de Protection des Mineurs*.

❖ *Accueil par M. Pierre Mutz, Préfet de Police, avec M. François Jaspart, Directeur Régional de la Police Judiciaire, Mme Nicole Tricart, Directeur-Adjoint de la Police Judiciaire, M. Christian Flaesch, Sous-Directeur, chargé des Brigades Centrales et Mme Yvette Bertrand, Commissaire Divisionnaire, Chef de service.*

❖ *Présentation des missions et visite du service en présence de M. Franck Billa, Commissaire Principal, Adjoint au Chef de Service et Mme Marie Lajus, Commissaire de Police, Chef de Section.*

❖ *Présentation de l'organisation et des missions du service.*

❖ *Visite de la permanence (son rôle d'accueil) et présentation par M. Patrice Gennet, Commandant, Chef du Groupe d'Enquêtes Générales Sud.*

❖ *Visite de la salle d'audition des mineurs victimes de violences sexuelles en présence de Melle Ariane Reichert, psychologue, attachée au service, et d'un officier, qui commentera la projection d'un extrait d'audition.*

❖ *Présentation par le Commandant Pascal Garibian de l'activité de la cellule de Documentation et Synthèse (rapprochements judiciaires, élaboration de synthèses, signalisation des mis en cause).*

❖ *Présentation du groupe « Internet » par Mme Marie Lajus, Chef de Section et le Commandant de Police Fabrice Gauthier, Chef de groupe (démonstration relative aux dangers d'Internet et explications au sujet des activités de ce groupe spécialisé).*

Bilan de la visite.

Point Presse dans le bureau du Chef de service

PRESENTATION DE LA BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS

La Brigade de Protection des Mineurs est l'une des six Brigades Centrales de la Direction de la Police Judiciaire de Paris.

➔ Elle est seule compétente sur Paris intra muros pour prendre en charge et traiter judiciairement le cas des mineurs victimes d'infractions.

Il s'agit, pour l'essentiel, des affaires de maltraitance physique, des violences sexuelles dont ils font l'objet, des enlèvements parentaux, de la pédophilie ou pédopornographie sur Internet et des cas d'exploitation des mineurs sous toutes leurs formes.

Ce service, fonctionnant sans discontinuer 24/24 heures, assure donc une mission de protection de l'enfance et de l'adolescence en danger. A ce titre, il traite également toutes les affaires de fugues et de disparitions inquiétantes de la capitale avec une attention toute particulière, ainsi que la première prise en charge des mineurs en errance dans Paris.

L'examen de la situation de ces mineurs, français ou étrangers peut conduire à la mise en place d'une mesure socio-éducative par des services spécialisés ou à la constatation d'une infraction pénale.

Faisant ainsi œuvre de prévention, la Brigade de Protection des Mineurs contribue à la formation des membres des administrations ou organismes partenaires tout au long de l'année et diffuse régulièrement son savoir-faire auprès des services spécialisés étrangers.

La Brigade de Protection des Mineurs est composée de 88 fonctionnaires des différents corps de la Police Nationale et d'une psychologue contractuelle, placés sous l'autorité d'un commissaire divisionnaire, Mme Yvette Bertrand. Elle est assistée d'un adjoint, le commissaire principal Franck Billa et du Commissaire de Police Marie Lajus, chacun étant en charge d'une des deux sections autour desquelles s'articule l'activité du service, ainsi que de deux commandants fonctionnels.

➔ La section des groupes d'enquête comprend trois groupes se répartissant les secteurs de la Capitale. Ils sont chargés des enquêtes pénales menées dans le milieu intra-familial (incestes, excisions, enlèvements parentaux, maltraitances ...) ainsi que des délégations judiciaires émanant des juges pour enfants ou du Parquet.

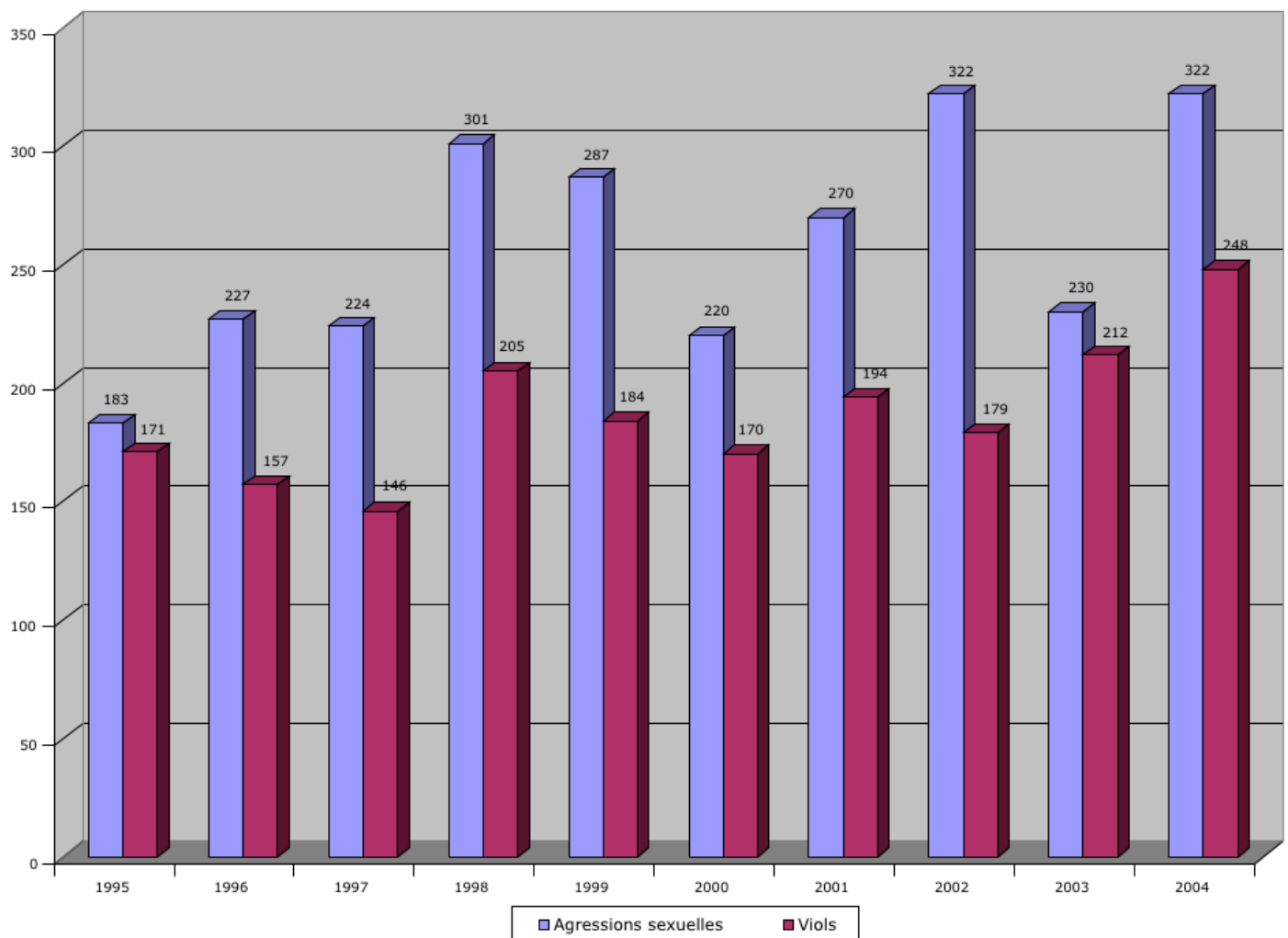
➔ La section des groupes opérationnels regroupe, elle aussi, trois groupes sectorisés traitant les affaires commises dans le milieu extra-familial (agresseurs sexuels, milieu scolaire ou péri scolaire...), ainsi qu'un groupe spécialisé dans la répression de la pédophilie et pédopornographie sur internet.

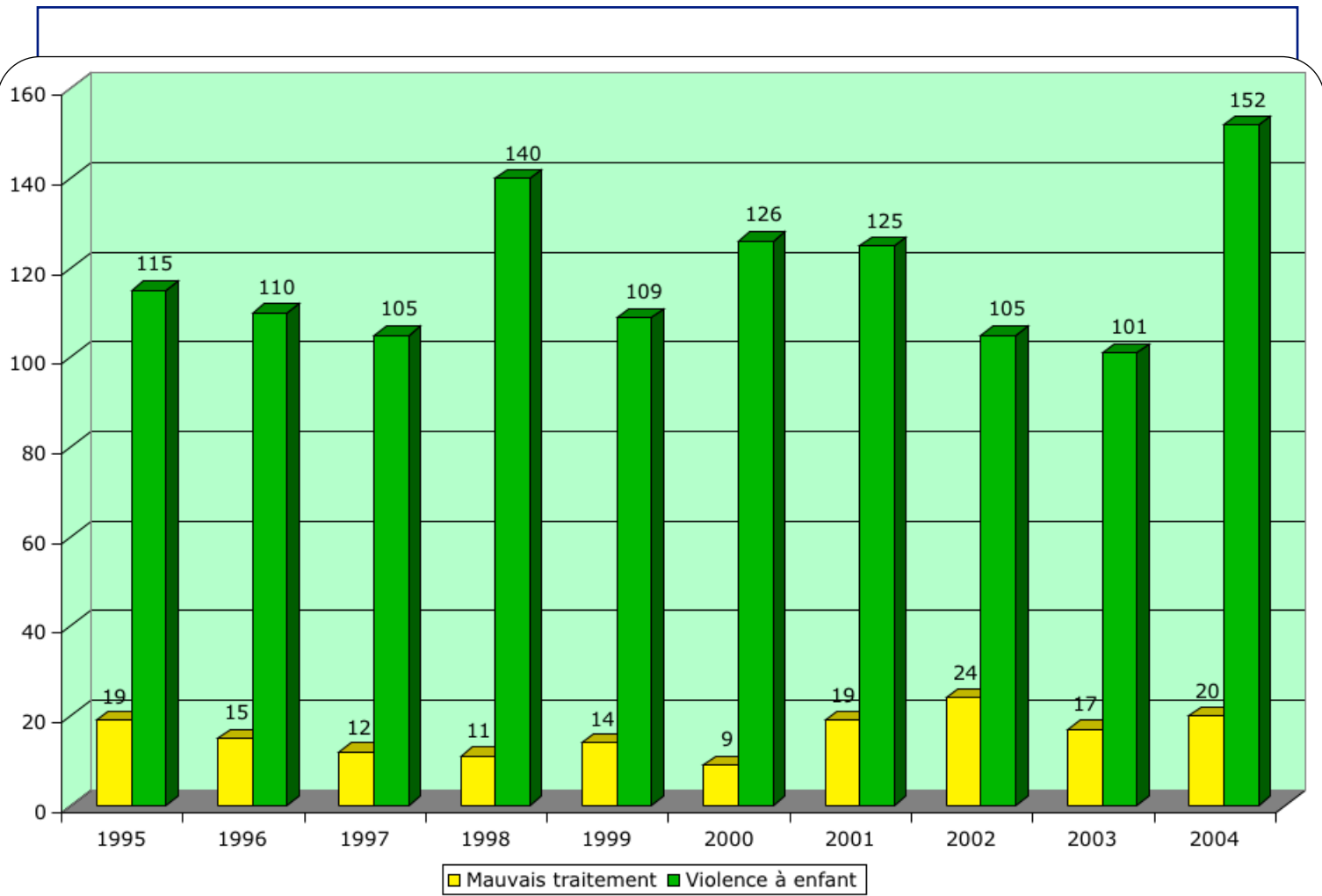
Chaque groupe fonctionne sous l'autorité d'un commandant, chef de groupe. Les groupes sectorisés assument, à tour de rôle, une permanence d'une journée, un groupe spécialisé prenant en charge la permanence de nuit.

Tous bénéficient du support opérationnel de la cellule de synthèse et documentation, qui recense les auteurs d'agressions et leurs modes opératoires ainsi que de l'aide de la psychologue, chargée de l'assistance aux victimes et à leur famille.

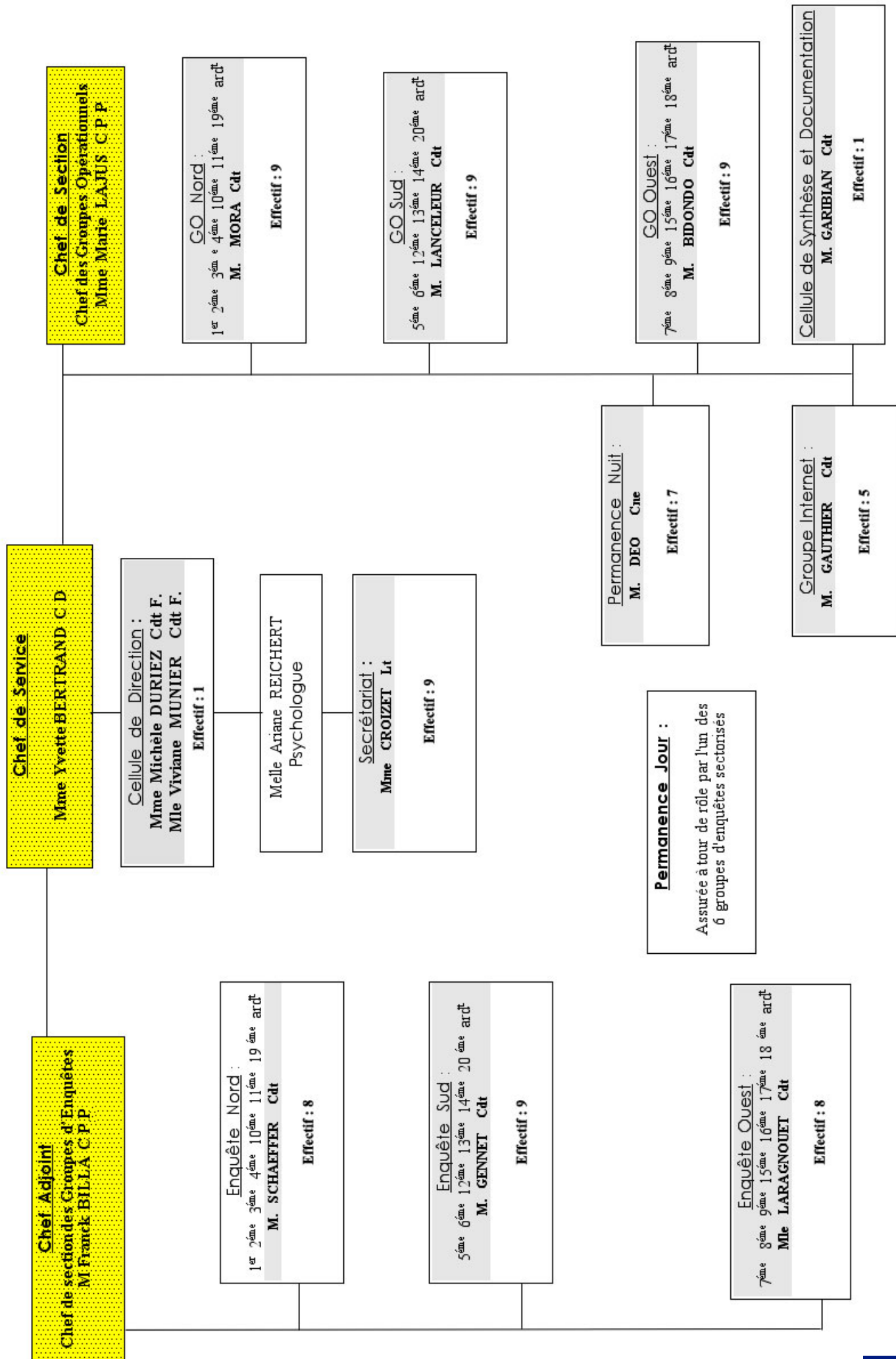
LA BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS EN CHIFFRES

- ❖ 1143 affaires pénales ont été traitées en 2004
- ❖ 628 personnes ont été placées en garde à vue
- ❖ 1349 mineurs en situation de danger ont été conduits à notre permanence, dont 70% la nuit
- ❖ 1265 disparitions ont été traitées par le service.





BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS



➔ ETAT DE LA QUESTION

❖ *L'audition du mineur marque l'entrée de ce dernier dans le processus de traitement judiciaire de l'acte dont il a été victime. Il s'agit de la pièce maîtresse du dossier pénal, qui va asseoir la décision de justice.*

❖ *Comme toute audition de victime, celle du mineur doit intervenir le plus rapidement possible après les faits pour recueillir le maximum d'informations, la matérialité des faits étant particulièrement difficile à prouver. Les mots de l'enfant, ses gestes, son attitude et le mode de révélation sont autant d'indices qui viendront fonder la décision de l'autorité judiciaire.*

❖ *La déposition du mineur est l'élément essentiel de sa propre reconstruction. En venant "parler à des policiers" clairement identifiés comme tels dans un local de police, il reprend en main le cours de son existence.*

❖ *L'audition du mineur n'est pas un acte isolé ; il constitue souvent la base de la démarche d'enquête. Elle va être étayée par d'autres auditions concomitantes comme celles des parents ou des « signalants », ou encore par la présentation de photographies d'individus du fichier Canonge (fichier rassemblant quelque 50 000 fiches anthropométriques et notices individuelles d'individus possédant des antécédents judiciaires).*

❖ *La loi du 17 juin 1998 prévoit un **enregistrement audiovisuel des dépositions des mineurs victimes** dans le but de fixer l'ensemble de ces éléments et d'éviter la répétition des auditions de la jeune victime.*

❖ *Certains services, dont la Brigade de Protection des Mineurs, sont équipés de **salles spécifiquement agencées**.*

❖ *Il est capital que le recueil de la parole de l'enfant ou de l'adolescent soit effectué par un policier, formé à ces techniques d'entretien, dans une unité ou un service de police spécialisé.*

❖ *L'affectation d'un **psychologue** chargé de l'aide aux victimes semble devoir être généralisée à tous les services ou unités spécialisées dans la lutte contre les crimes et délits commis sur des mineurs.*

LE GROUPE INTERNET DE LA BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS

L'Internet et les réseaux d'échanges informatiques de données ont été dès l'origine investis par les pédophiles. Ils y ont trouvé un moyen inespéré de partager et d'entretenir leurs intérêts pervers par le développement de réseaux de discussions et d'échange d'images interdites, alors que la démocratisation et l'usage accru du réseau par les jeunes leur offraient également de nouvelles opportunités pour entrer en contact avec des victimes potentielles.

La *Brigade de Protection des Mineurs*, depuis toujours impliquée dans la lutte contre la diffusion d'images pédophiles, s'est engagée dans ce nouveau chantier dès 1998 et dispose aujourd'hui d'un groupe d'enquête spécialisé, le *Groupe Internet*, menant de bout en bout des investigations portant sur des faits de pédophilie ayant comme support ou moyen le réseau internet.

Cette approche unique en France, qui va de l'audition des victimes aux surveillances et investigations techniques sur les réseaux et disques durs jusqu'aux interpellations et aux auditions des personnes mises en causes, conduit les enquêteurs polyvalents du « G.I. » à traiter des affaires dont le nombre et la variété connaissent une véritable explosion.

Le nombre de dossiers a plus que doublé en un an et 58 personnes ont été placées en garde à vue par le *Groupe Internet* en 2004.

Deux grands domaines d'enquête se distinguent.

➔ La lutte contre les trafics d'images pédophiles

D'année en année, le nombre d'images pédopornographiques disponibles sur Internet augmente de manière exponentielle, atteignant aujourd'hui, selon les estimations, entre 800 000 et un million d'images et de vidéos en circulation, tandis que plus de 260 000 sites web contenant de la pédopornographie sont recensés en mars 2005.

Dans le même temps, les modes de diffusion et de communication se diversifient. En effet, les délinquants qui recherchent ce type de documentation sont toujours en quête de canaux d'échanges plus occultes et donc moins accessibles au grand public comme aux autorités judiciaires.

De multiples réseaux de communication sont ainsi utilisés parmi lesquels les forums et groupes de discussion, les « chats », ou le partage de fichiers (c'est à dire le « peer to peer » ou P2P, plus connu sous le nom des logiciels utilisés : KaZaA ou E-Mule). Le web, système Internet le plus ouvert et le plus accessible, ne présente donc qu'une partie de la réalité de la diffusion de la pédopornographie sur Internet, ses facettes les plus sombres tendant à prospérer dans des réseaux et des modes d'échange bien plus difficilement accessibles.

La lutte contre ces phénomènes exige des enquêteurs spécialisés du *Groupe Internet* un constant investissement technique ainsi qu'une parfaite connaissance des matériels et des réseaux disponibles, afin d'assurer une véritable « veille technologique » des réseaux et méthodes utilisés par les pédophiles. En 2004, 29 suspects ont été arrêtés pour des faits de détention et de diffusion d'images pédopornographiques.

➔ La recherche des « prédateurs » du Net

Parallèlement au travail sur la diffusion des images pédophiles, le *Groupe Internet* s'est engagé dans la lutte contre les pédophiles « prédateurs » se connectant sur Internet pour entrer en contact avec des mineurs.

L'utilisation du réseau par les enfants et les adolescents comme outil de discussion et de rencontre a connu ces derniers mois un véritable « boom ». Parallèlement, divers signalements révèlent que les enfants sont régulièrement sollicités lors de ces discussions par des adultes mal intentionnés.

*La gravité du phénomène, ainsi que la nécessité d'en évaluer précisément la réalité, impose un investissement sans précédent dans ce domaine. Le **Groupe Internet** a, en 2004, initié plusieurs affaires sur le fondement de déclarations d'adolescents ayant été « approchés » sur Internet, dont l'affaire **CAUSSADE**, qui a abouti à l'interpellation d'un homme ayant prostitué de nombreuses mineures « recrutées » sur des sites de conversation en direct (« chats »).*

Avec l'apparition de ces « prédateurs », associée au développement des rencontres sur Internet, on assiste à une diversification des types d'affaires. Plusieurs mis en cause ont été arrêtés pour avoir diffusé sur Internet des images ou vidéos de jeunes filles mineures de leur entourage dans des poses érotiques ou pornographiques ; d'autres sont interpellés pour s'être exhibés par le biais de « webcam » ou pour avoir envoyé à de jeunes mineurs des propos ou des images les incitant à avoir des rapports sexuels avec eux.

La réticence des jeunes victimes à faire part aux parents ou adultes de leurs « mauvaises expériences » sur le Net, certains aspects de la législation française rendant difficiles l'infiltration ou l'intervention rapide des enquêteurs, ainsi que la charge de travail et les évolutions techniques incessantes, constituent des facteurs qui limitent l'action des policiers spécialisés.

Un engagement vigilant de l'ensemble des acteurs impliqués - parents, enseignants, internautes, fournisseurs d'accès Internet, etc.- couplé à une adaptation des moyens d'enquêtes aux enjeux de la modernité devraient permettre au Groupe Internet de la Brigade de Protection des Mineurs de poursuivre son action au service de la protection de l'enfance sur Internet.

LES DELINQUANTS SEXUELS

Il s'agit des agresseurs sexuels extérieurs à la famille ou à l'entourage immédiat de la jeune victime. Certains profitent de leur proximité avec le mineur (animateurs sportifs, enseignants, ecclésiastiques...) pour l'amener à des relations sexuelles, d'autres, totalement inconnus de la victime vont les lui imposer par la force ou la menace.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'individus au comportement prédateur qui se signalent souvent par des séries d'agressions au mode opératoire particulier, véritable « signature » de leur auteur. L'expérience de la Brigade de Protection des Mineurs montre que ces personnes ont une forte propension à récidiver, ce qui rend indispensable l'existence, au sein du service, d'une cellule capable d'opérer des rapprochements avec des affaires passées ou des faits ayant lieu hors du ressort territorial de la BPM.

La prochaine mise en œuvre du Fichier Judiciaire des Auteurs d'Infractions Sexuelles facilitera les enquêtes, qui sont longues et difficiles.

Le développement du Fichier National des Empreintes Génétiques est également un atout essentiel dans la lutte contre les délinquants ou criminels sexuels. Conformément à la loi, la totalité des mis en cause font l'objet d'un prélèvement buccal destiné à l'alimentation du Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG). Il est important que les laboratoires de police scientifique aient toujours les moyens de traiter rapidement ces échantillons. Les conséquences des délais peuvent parfois s'avérer lourdes dans le cas d'agresseurs en série.

Les techniques d'enquête en la matière sont similaires aux méthodes d'investigations criminelles et laissent une grande part à la Police Technique et Scientifique. Elles nécessitent une importante réactivité des policiers, une grande capacité de mobilisation et la maîtrise de techniques d'interrogatoire fines pour entendre des victimes traumatisées et interroger des auteurs souvent à la limite de la pathologie mentale.

Généraliser des formations sur ce sujet pourrait s'avérer utile.

Un partenariat étroit et effectif sur Paris, avec des unités d'Urgences Médico-Judiciaires spécialistes des mineurs victimes, est indispensable.

LES MINEURS ETRANGERS ISOLES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

➔ ÉTAT DE LA QUESTION :

En 2004, 613 mineurs étrangers isolés ont été conduits à la permanence de la Brigade de Protection des Mineurs, dont 242 de nationalité roumaine. Ce sont les mineurs venant d'Afrique noire, suivis par ceux en provenance d'Asie, puis ceux originaires du Maghreb, qui sont le plus souvent pris en charge par la Brigade.

❖ *D'autres mineurs se présentent directement aux bureaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour y solliciter un placement. Certains étrangers, notamment les Chinois, ont compris le réel intérêt de cette démarche pour accélérer leur prise en compte par les services sociaux. Dès que les services de l'ASE ont un doute sur l'âge du demandeur, ce dernier est adressé au service avec une réquisition du Parquet pour déterminer son âge par un examen physiologique pratiqué aux Urgences Médicales Judiciaires de Hôpital Trousseau. Le procédé, à la fiabilité discutée, est lourd à gérer. Pour l'année 2004, le Parquet a saisi la Brigade de 255 demandes d'examen ; 214 personnes se sont effectivement présentées, parmi lesquelles seules 95 étaient mineures.*

❖ *On distingue donc deux catégories de mineurs étrangers isolés : les uns en quête de statut, les autres venus ou conduits sur le sol français dans l'unique but de générer des profits à court terme. Ces derniers, Roumains pour la quasi totalité, sont réfractaires à toute mesure d'assistance éducative et mettent systématiquement en échec les tentatives, en dépit de la précarité de leur situation.*

❖ *Naguère spécialisés dans les pillages d'horodateurs et la prostitution masculine, les jeunes roumains se livrent aujourd'hui aux vols à la tire, tandis que la prostitution des jeunes filles s'est développée depuis 2003 jusque fin 2004, date à laquelle elle a presque totalement disparu grâce à une action policière conjuguée.*

❖ *On constate que les proxénètes roumains ont laissé la place à des compatriotes, souvent « roms », qui dirigent et exploitent depuis des camps de la périphérie parisienne les vols à la tire et la mendicité de mineurs de moins de 15 ans.*

❖ *L'état actuel de la législation ne permet pas de reconduire ces mineurs dans leur pays (art. 22 et 26 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France). De surcroît, il apparaît que beaucoup de ces mineurs cohabitent avec un parent et ne sont donc plus « isolés » sur le territoire national.*